

CONCOURS CONTRATS DOCTORAUX Campagne 2026-2027

Approuvé par le conseil de l'ED Galilée le 20 mars 2026.

Dans le cadre de la campagne 2026 de recrutement des doctorantes et doctorants contractuels, le conseil de l'école doctorale Sciences, technologies, Santé Galilée lance un appel d'offres pour l'attribution de 25,5 contrats doctoraux pour une intégration dans une unité de recherche relevant du périmètre de l'école doctorale au sein de l'Université Sorbonne Paris Nord.

Conformément au règlement intérieur de l'ED Galilée, la procédure concernant le concours d'attribution 2026 de ces contrats doctoraux pour un début de contrat fixé au 1^{er} septembre 2026 ou au 1^{er} octobre 2026 se décompose comme suit.

Financement :

Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 300 € brut. L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

Pour le co-financement d'un contrat doctoral, les financements ANR émanant d'un autre établissement que Sorbonne Paris Nord ne sont pas éligibles. L'attestation du co-financement signée par l'ordonnateur des crédits devra être fournie lors du dépôt du dossier de candidature.

Phase 1 : Remontée des sujets de thèse visés par la direction de l'unité de recherche à l'école doctorale pour affichage sur le site de l'ED

Les sujets proposés doivent être rédigés, en français ou en anglais, sur une page et indiquer le nom de l'unité de recherche, le nom de la direction de thèse et ses coordonnées.

Les sujets de thèse doivent être envoyés par mail à la direction de l'ED (direction-edgalilee@univ-paris13.fr) et à la coordinatrice des écoles doctorales (ecoles-doctorales@univ-paris13.fr), sous couvert de la direction de l'unité de recherche, selon l'une des 2 procédures suivantes : envoi du sujet de thèse par la direction de l'unité de recherche ou envoi du sujet de thèse par la direction de thèse avec en copie la direction de l'unité de recherche.

Un accusé de réception sera envoyé pour les sujets. Les sujets proposés seront mis en forme avec le format de l'ED et déposés sur le site internet de l'ED. Les unités de recherche doivent également en faire une large diffusion nationale et internationale via leur(s) réseau(x) de diffusion.

Date limite de réception des sujets : 12 mai 2026.

Phase 2 : Dépôt et validation des dossiers de candidature retenus par les unités de recherche en vue de leur audition

A la suite d'une procédure de sélection interne à chaque unité de recherche, les candidatures sélectionnées en vue de leur audition déposent leur dossier de candidature sur la plateforme numérique des doctorants.

Pour cela, la candidate ou le candidat, sous couvert de la direction de thèse et de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), sollicite par mail l'école doctorale (ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr) et en copie la direction de l'ED (direction-edgalilee@univ-paris13.fr) pour l'ouverture d'un

dossier en fournissant les informations suivantes :

- ✓ Nom de la candidate ou du candidat (préciser Madame ou Monsieur)
- ✓ Prénom de la candidate ou du candidat
- ✓ Email de la candidate ou du candidat
- ✓ Date de naissance de la candidate ou du candidat
- ✓ Unité de recherche d'accueil à l'USPN
- ✓ [Disciplines de doctorat](#)
- ✓ Titre du sujet de thèse (en lien avec l'un des sujets précédemment envoyé)
- ✓ Financement : Indiquer « Contrat doctoral Sorbonne Paris Nord (USPN) »
Le nombre de doctorantes et doctorants actuellement encadrés par la directrice ou le directeur (et la co-directrice ou le co-directeur de thèse) en précisant s'il s'agit d'une direction pleine (100%) ou d'une co-direction (50%). Se reporter au [règlement intérieur de l'ED](#) pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par l'école doctorale.

Date limite de création d'un dossier de candidature sur la plateforme des doctorants : 21 mai 2026.

Phase 3 : Validation des dossiers de candidature

Afin de compléter le dossier en ligne, la candidate ou le candidat et la direction de thèse doivent suivre les instructions suivantes :

- ✓ Page « Identité du doctorant/onglet Pièces à fournir/relevé de note du Master » : si Master 2 (ou diplôme équivalent) en cours déposer le relevé de note du 1er semestre du M2 ;
- ✓ Page « Identité du doctorant/onglet Pièces à fournir/diplôme universitaire » : si Master 2 (ou diplôme équivalent) en cours, ne pas déposer de document mais indiquer dans le CV la date prévisionnelle d'obtention du Master 2 ou du diplôme équivalent ;
- ✓ Page « Candidature au doctorat/onglet projet doctoral » : remplir uniquement les 4 champs suivants : « Pertinence scientifique du projet doctoral », « Adéquation avec les thématiques/axes du laboratoire », « Adéquation du projet au domaine de recherche du ou des directeurs de thèses », « Nombre de doctorants encadrés par le directeur de thèse » (et éventuellement celui du co-encadrant). Se reporter au [règlement intérieur de l'ED](#) pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par l'ED ;
- ✓ Page « candidature au doctorat/onglet pièces à fournir » : ne déposer que le fichier.pdf du projet de thèse. Celui-ci doit correspondre en grande partie à l'un des sujets précédemment envoyés.

Le dossier doit ensuite être validé successivement par la candidate ou le candidat, la direction de thèse et la direction de l'unité de recherche.

Date limite de validation des dossiers : 02 juin 2026.

Un dossier de candidature devra également être fourni en version électronique (un seul fichier en format pdf) et envoyé à la direction de l'ED (direction-edgalilee@univ-paris13.fr) et en copie au secrétariat (ecole-doctorale.galilee@univ-paris13.fr), sous couvert de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), **au plus tard le 02 juin 2026.**

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- ✓ Le descriptif du projet de thèse (2 pages maximum). Si le projet se fait dans le cadre d'une collaboration nationale ou internationale, la contribution scientifique de chaque partenaire devra être précisée. En cas de co-direction (titulaire HDR) par deux membres d'une même unité de recherche, un argumentaire explicitant la contribution/complémentarité de chaque co-directrice ou co-directeur devra être apporté ;
- ✓ Une lettre argumentée de la direction de l'unité de recherche soutenant le projet ;

- ✓ L'attestation du co-financement ;
- ✓ Le CV détaillé de la candidate ou du candidat ;
- ✓ Le diplôme ou l'attestation de réussite du Master 2 (ou diplôme équivalent) ainsi qu'une attestation du classement de l'étudiante ou étudiant, s'il est établi par les responsables du diplôme (non nécessaire si l'attestation de réussite indique cette information). Si le diplôme du Master 2 (ou diplôme équivalent) est en cours, fournir à minima le relevé de notes du 1^{er} semestre avec le classement de l'étudiante ou étudiant, s'il est établi par les responsables du diplôme ;
- ✓ Le nombre de contrats doctoraux de l'ED Galilée obtenu par la directrice ou le directeur (et la co-directrice ou le co-directeur) de thèse depuis les 3 dernières années ;
- ✓ Le nombre de doctorantes et doctorants actuellement encadrés par la directrice ou le directeur (et la co-directrice ou le co-directeur de thèse) en précisant s'il s'agit d'une direction pleine (100%) ou d'une co-direction (50%). Se reporter au [règlement intérieur de l'ED](#) pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par l'école doctorale.

Phase 4 : Examen par l'ED de la recevabilité administrative des dossiers de candidature

Phase 5 : Audition des candidates et candidats devant un jury présidé par la direction de l'ED ou un membre représentant des laboratoires au conseil de l'ED.

- ✓ Jury Mathématiques (LAGA) : date à préciser juin 2026
- ✓ Jury Informatique, Traitement de l'information (LIPN-L2TI) : date à préciser juin 2026
- ✓ Jury Physique, Matériaux, Sciences de l'ingénieur (LPL-LSPM) : date à préciser juin 2026
- ✓ Jury Sciences de la vie et aux interfaces avec le vivant, Santé, Médecine, Ethologie (Pôle Biomédical et Chimie) : date à préciser juin 2026

Le jury d'audition sera composé de membres ne participant ni à la direction de la thèse ni à l'encadrement des sujets faisant l'objet de l'audition.

Phase 6 : Conseil de l'ED et décision sur l'attribution des contrats doctoraux : 03 juillet 2026.

Pour plus d'informations sur l'organisation des jurys :

Jury LAGA : Francis NIER (nier@math.univ-paris13.fr)

Jury LIPN-L2TI : Stefano GUERRINI (LIPN, stefano.guerrini@univ-paris13.fr) et Khaled BOUSSETTA (L2TI, khaled.boussetta@univ-paris13.fr)

Jury LPL-LSPM : Hélène PERRIN (LPL, helene.perrin@univ-paris13.fr) et Guillaume LOMBARDI (LSPM, guillaume.lombardi@lspm.cnrs.fr)

Jury Pôle Biomédical et Chimie (PBMC) : Angela SUTTON (angela.sutton@aphp.fr).